



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 1 juin 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-06-135 / NOMINATION COORDONNATRICE DE CAMP DE JOUR TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de pourvoir la municipalité des ressources humaines devant faciliter son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de combler le poste vacant de coordonnatrice du camp de jour au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation transmise par la direction générale de la Municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé

- **QUE** soit embauchée madame Mélina Plourde à titre de coordonnatrice de camp jour de la municipalité de Saint-Valère ;
- **QUE** soit approuvée la convention établissant les conditions de travail ;
- **QUE** soit autorisé la directrice générale et greffière-trésorière madame Annick Girouard conformément aux prescrits des articles 210-212 du Code Municipale du Québec (CMQ) ainsi que l'article 113 de la loi sur les cités et villes (LVC) à signer la convention pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **2 juin 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

*2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450*